

CONSOLIDATION CODIFICATION

Critical Habitat of the Westslope Cutthroat Trout (Oncorhynchus clarkii lewisi) Alberta Population Order

Arrêté visant l'habitat essentiel de la truite fardée versant de l'Ouest (Oncorhynchus clarkii lewisi) population de l'Alberta

SOR/2015-241 DORS/2015-241

Current to September 11, 2021

À jour au 11 septembre 2021

OFFICIAL STATUS OF CONSOLIDATIONS

Subsections 31(1) and (3) of the *Legislation Revision and Consolidation Act*, in force on June 1, 2009, provide as follows:

Published consolidation is evidence

31 (1) Every copy of a consolidated statute or consolidated regulation published by the Minister under this Act in either print or electronic form is evidence of that statute or regulation and of its contents and every copy purporting to be published by the Minister is deemed to be so published, unless the contrary is shown.

...

Inconsistencies in regulations

(3) In the event of an inconsistency between a consolidated regulation published by the Minister under this Act and the original regulation or a subsequent amendment as registered by the Clerk of the Privy Council under the *Statutory Instruments Act*, the original regulation or amendment prevails to the extent of the inconsistency.

LAYOUT

The notes that appeared in the left or right margins are now in boldface text directly above the provisions to which they relate. They form no part of the enactment, but are inserted for convenience of reference only.

NOTE

This consolidation is current to September 11, 2021. Any amendments that were not in force as of September 11, 2021 are set out at the end of this document under the heading "Amendments Not in Force".

CARACTÈRE OFFICIEL DES CODIFICATIONS

Les paragraphes 31(1) et (3) de la *Loi sur la révision et la codification des textes législatifs*, en vigueur le 1^{er} juin 2009, prévoient ce qui suit :

Codifications comme élément de preuve

31 (1) Tout exemplaire d'une loi codifiée ou d'un règlement codifié, publié par le ministre en vertu de la présente loi sur support papier ou sur support électronique, fait foi de cette loi ou de ce règlement et de son contenu. Tout exemplaire donné comme publié par le ministre est réputé avoir été ainsi publié, sauf preuve contraire.

[...]

Incompatibilité - règlements

(3) Les dispositions du règlement d'origine avec ses modifications subséquentes enregistrées par le greffier du Conseil privé en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires* l'emportent sur les dispositions incompatibles du règlement codifié publié par le ministre en vertu de la présente loi.

MISE EN PAGE

Les notes apparaissant auparavant dans les marges de droite ou de gauche se retrouvent maintenant en caractères gras juste au-dessus de la disposition à laquelle elles se rattachent. Elles ne font pas partie du texte, n'y figurant qu'à titre de repère ou d'information.

NOTE

Cette codification est à jour au 11 septembre 2021. Toutes modifications qui n'étaient pas en vigueur au 11 septembre 2021 sont énoncées à la fin de ce document sous le titre « Modifications non en vigueur ».

Current to September 11, 2021 À jour au 11 septembre 2021

TABLE OF PROVISIONS

Critical Habitat of the Westslope Cutthroat Trout (Oncorhynchus clarkii lewisi) Alberta Population Order

- ¹ Application
- ² Coming into Force

TABLE ANALYTIQUE

Arrêté visant l'habitat essentiel de la truite fardée versant de l'Ouest (Oncorhynchus clarkii lewisi) population de l'Alberta

- 1 Application
- ² Entrée en vigueur

Registration SOR/2015-241 November 20, 2015

SPECIES AT RISK ACT

Critical Habitat of the Westslope Cutthroat Trout (Oncorhynchus clarkii lewisi) Alberta Population Order

Whereas the Westslope Cutthroat Trout (*Oncorhynchus clarkii lewisi*) Alberta population is a wildlife species that is listed as a threatened species in Part 3 of Schedule 1 to the *Species at Risk Act**;

Whereas the recovery strategy that identified the critical habitat of that species, entitled *Recovery Strategy* for the Westslope Cutthroat Trout (Oncorhynchus clarkii lewisi) Alberta Populations in Canada, was included in the public registry on March 28, 2014;

Whereas a portion of the critical habitat of that species is in a place referred to in subsection 58(2) of that Act and, under subsection 58(5) of that Act, that portion must be excluded from the annexed Order;

And whereas, pursuant to subsection 58(5) of that Act, the Minister of Fisheries and Oceans has consulted with the Minister responsible for the Parks Canada Agency, namely, the Minister of the Environment, with respect to the annexed Order;

Therefore, the Minister of Fisheries and Oceans, pursuant to subsections 58(4) and (5) of the *Species at Risk Act*^a, makes the annexed *Critical Habitat of the Westslope Cutthroat Trout (Oncorhynchus clarkii lewisi) Alberta Population Order.*

Ottawa, November 20, 2015

HUNTER TOOTOO Minister of Fisheries and Oceans Enregistrement DORS/2015-241 Le 20 novembre 2015

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Arrêté visant l'habitat essentiel de la truite fardée versant de l'Ouest (Oncorhynchus clarkii lewisi) population de l'Alberta

Attendu que la truite fardée versant de l'Ouest (*Oncorhynchus clarkii lewisi*) population de l'Alberta est une espèce sauvage inscrite en tant qu'espèce menacée à la partie 3 de l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*[†]:

Attendu qu'un programme de rétablissement désignant l'habitat essentiel de cette espèce intitulé *Programme de rétablissement de la truite fardée versant de l'ouest (Oncorhynchus clarkii lewisi), populations de l'Alberta au Canada* a été mis dans le registre le 28 mars 2014;

Attendu qu'une partie de l'habitat essentiel de cette espèce se trouve dans un lieu visé au paragraphe 58(2) de cette loi et que, selon le paragraphe 58(5) de cette loi, cette partie ne peut faire l'objet de l'arrêté ci-après;

Attendu que, aux termes du paragraphe 58(5) de cette loi, le ministre des Pêches et des Océans a consulté la ministre responsable de l'Agence Parcs Canada, à savoir la ministre de l'Environnement, au sujet de l'arrêté ci-après,

À ces causes, en vertu des paragraphes 58(4) et (5) de la Loi sur les espèces en péril^a, le ministre des Pêches et des Océans prend l'Arrêté visant l'habitat essentiel de la truite fardée versant de l'Ouest (Oncorhynchus clarkii lewisi) population de l'Alberta, ciaprès.

Ottawa, le 20 novembre 2015

Le ministre des Pêches et des Océans HUNTER TOOTOO

Current to September 11, 2021 À jour au 11 septembre 2021

^a S.C. 2002, c. 29

^a L.C. 2002, ch. 29

Critical Habitat of the Westslope Cutthroat Trout (Oncorhynchus clarkii lewisi) Alberta Population Order

Arrêté visant l'habitat essentiel de la truite fardée versant de l'Ouest (Oncorhynchus clarkii lewisi) population de l'Alberta

Application

1 Subsection 58(1) of the *Species at Risk Act* applies to the critical habitat of the Westslope Cutthroat Trout (*Oncorhynchus clarkii lewisi*) Alberta population — which is identified in the recovery strategy for that species that is included in the Species at Risk Public Registry — other than the portion of that critical habitat that is already protected under that subsection because it is in a place referred to in subsection 58(2) of that Act, more specifically, in Banff National Park of Canada as described in Part 2 of Schedule 1 to the *Canada National Parks Act*.

Coming into Force

2 This Order comes into force on the day on which it is registered.

Application

1 Le paragraphe 58(1) de la *Loi sur les espèces en péril* s'applique à l'habitat essentiel de la truite fardée versant de l'Ouest (*Oncorhynchus clarkii lewisi*) population de l'Alberta désigné dans le programme de rétablissement de cette espèce et mis dans le Registre public des espèces en péril, à l'exclusion de la partie de l'habitat essentiel déjà protégée par application de ce paragraphe en tant que lieu visé au paragraphe 58(2) de cette loi, plus précisément dans le parc national Banff du Canada, tel qu'il est décrit à la partie 2 de l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Entrée en vigueur

2 Le présent arrêté entre en vigueur à la date de son enregistrement.

Current to September 11, 2021 1 À jour au 11 septembre 2021